

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 27	Votants : 32
Date de la convocation : 16/03/2023			
<b>Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</b>			
<b>Séance du Conseil Municipal du 22/03/2023</b>			
<b>Membres présents :</b> CHAPLET Olivier, DUVAL Jean-Louis, PECULIER Charlyne, REALINI François , PREVOT Isabelle, HEESTERMANS Jacques, FAYAT Marie Annick, BELHOMME Jean-Michel, BOSSAERT Alexina, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, PAGES Caroline, DEVAUX Etienne, , FARCY Jean-Luc, GRYMONPREZ Martine, ORLANDO Dominique, GOUBERT Fanny, GATUINGT Jean-Christophe, Rose-Marie ZAURIN, POIRIER Vijay, DUCRET Frédérique, PIOLLET François, LE MENTEC Yannick, SABAS Marvin, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, COTTALORDA Bruno			
<b>Membres ayant donné un pouvoir :</b> M CHEVALLIER à M BELHOMME Mme LE GALLOUDEC à Mme PECULIER Mme LAFUMA à Mme BOSSAERT M BOSQUILLON à Mme MARCHETTI Mme LABERTRANDIE à M FAVRE			
<b>Membre excusée :</b> COGET Charline			
<b>M. HEESTERMANS</b> est nommé Secrétaire de séance			

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux mars, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

**OBJET : FINANCES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Monsieur Jean-Louis DUVAL, Maire-Adjoint en charge des Finances, rappelle à l'assemblée que le budget est un acte fondamental de la gestion municipale car c'est celui par lequel le Conseil Municipal prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année à venir.

Les modalités d'élaboration, de vote et de contrôle sont organisées par la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions complétées notamment par la loi d'orientation du 6 février 1992 dite « A.T.R. » relative à l'administration Territoriale de la République, le tout codifié dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le budget primitif présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice. Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère.

Lors de sa séance du 8 février 2023, le Conseil Municipal a débattu et voté les orientations budgétaires pour l'exercice 2023.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré l'exercice 2023 soumis à votre adoption. La note de présentation détaillée, les grandes orientations de ce budget.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DUVAL,

Vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu la présentation en Commission « Finances, Administration générale, Ressources Humaines » réunie le 15/03/2023,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal du 08/02/2023,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2023 soumis au vote par chapitre et par nature, avec une présentation fonctionnelle,

Après en avoir délibéré,

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**ADOpte** le Budget Primitif 2023 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous, au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes.

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Budget primitif 2023</b>
011 : Charges générales	3 758 711,41 €
012 : Charges de personnel	7 071 679,00 €
014 : Atténuation de produits	490 174,84 €
022 : Dépenses imprévues	200 000,00 €
023 : Virement section d'invest.	1 240 000,00 €
042 : Opérations d'ordre	404 030,00 €
65 : Autres charges gestion	1 771 419,00 €
66 : Charges financières	184 000,00 €
67 : Charges exceptionnelles	17 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 137 514,25 €</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Budget primitif 2023</b>
002 : Excéd. antérieur reporté	1 441 825,36 €
013 : Atténuations de charges	45 030,00 €
042 : Opérations d'ordre	220 476,89 €
70 : Produits des services	978 088,00 €
73 : Impôts et Taxes	9 915 184,00 €
74 : Dotations et participations	1 974 010,00 €
75 : Autres produits de gestion	562 900,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 137 514,25 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le



ID : 077-217700673-20230324-DEL202303\_10-DE

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Restes à réaliser</b>	<b>Propositions du Maire</b>	<b>Budget primitif total 2023</b>
020 : Dépenses imprévues		100 000,00 €	100 000,00 €
040 : Opérations d'ordre		220 476,89 €	220 476,89 €
041 : Opérations patrimoniales		103 710,00 €	103 710,00 €
16 : Emprunts et dettes		737 300,00 €	737 300,00 €
20 : Immo. incorporelles	31 915,49 €	45 250,00 €	77 165,49 €
204 : Subv. d'équip. versés		280 600,00 €	280 600,00 €
21 : Immo. corporelles	56 958,33 €	837 961,45 €	894 919,78 €
23 : Immo. en cours	449 355,75 €	1 235 000,00 €	1 684 355,75 €
<b>TOTAL</b>	<b>538 229,57 €</b>	<b>3 560 298,34 €</b>	<b>4 098 527,91 €</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Restes à réaliser</b>	<b>Propositions du Maire</b>	<b>Budget primitif total 2023</b>
001 : Résultat reporté		547 731,62 €	547 731,62 €
021 : Vir. de la section fonct.		1 240 000,00 €	1 240 000,00 €
040 : Opérations d'ordre		404 030,00 €	404 030,00 €
041 : Opérations patrimoniales		103 710,00 €	103 710,00 €
10 : Dotations et réserves		652 000,00 €	652 000,00 €
13 : Sub. Invest. reçues	295 822,80 €	854 733,49 €	1 150 556,29 €
16 : Emprunts et dettes assimilées		500,00 €	500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>295 822,80 €</b>	<b>3 802 705,11 €</b>	<b>4 098 527,91 €</b>

**Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés****Ont voté CONTRE : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA**

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Secrétaire de séance,

Jacques HEESTERMANS

Le Maire,

Olivier CHAPLET